

**TIGNES****MAIRIE**
République Française
Savoie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf mars à 18 heures 00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil municipal à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Serge REVIAL, Maire.

Présents :

M. Serge REVIAL Maire, M. Olivier DUCH 1er adjoint, Mme Capucine FAVRE 2ème adjointe, M. Hubert DIDIERLAURENT 3ème adjoint, Mme Céline MARRO 4ème adjointe, M. Jean-Sébastien SIMON 5ème adjoint, M. Sébastien HUCK Conseiller municipal, Mme Odile PRIORE Conseillère municipale, Mme Julie FAVEDE Conseillère municipale, M. Stéphane DURAND Conseiller municipal

Absents représentés :

Mme Frédérique JULIEN Conseillère municipale représentée par M. Olivier DUCH 1er adjoint,
Mme Justine FRAISSARD Conseillère municipale représentée par Mme Capucine FAVRE 2ème adjointe,
M. Martial DEBUT Conseiller municipal représenté par Mme Odile PRIORE Conseillère municipale,
M. Douglas FAVRE Conseiller municipal représenté par M. Douglas FAVRE Conseiller municipal,

Absents :

Mme Laurence FONTAINE Conseillère municipale, M. Franck MALESCOUR Conseiller municipal, M. Thomas HERY Conseiller délégué, Mme Clarisse BOULICAUD Conseillère déléguée, M. Tanguy AMIGUES Conseiller municipal

Jean-Sébastien SIMON est désigné secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Date de convocation : 14/03/2025

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Nombre de conseillers présents : 10 -

Nombre de votants : 14

Finances - administration générale - vie économique

2025_03_019 Approbation du budget primitif 2025 - Budget principal

Le budget primitif 2025 du budget principal s'équilibre en section de fonctionnement avec un total des dépenses à hauteur de 44 103 860,51 € et un total des recettes à hauteur de 44 103 860,51 €.

Il s'équilibre également en section d'investissement avec un total des dépenses à hauteur de 58 518 227,66 € (Restes à réaliser 2024 compris) et un total des recettes à hauteur de 58 518 227,66 € (Restes à réaliser 2024 compris).

Vu les articles L.2224-2 et L,5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération relative à la reprise anticipée des résultats 2024 du budget principal,

Vu le rapport de présentation du budget principal 2025 annexé,

A reçu un avis favorable en Commission finances - administration générale - vie économique du 11/03/2025

Il est proposé au conseil municipal :

ARTICLE 1 : D'adopter le budget primitif 2025 du budget principal selon le document annexé à la délibération.

Le budget primitif 2025 se présente de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	44 103 860,51 €	58 518 227,66 €
Recettes	44 103 860,51 €	58 518 227,66 €

ARTICLE 2 : D'approuver le versement d'une subvention d'équilibre au budget du CCAS de Tignes d'un montant de 366 000 €.

ARTICLE 3 : D'autoriser M. le maire à procéder à des virements de crédits de paiement e chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section (dépenses de personnel exclues).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix pour), adopte.

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le

ID : 073-217302967-20250320-2025_03_019-DE



**Le Maire,
Serge REVIAL**



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'une recours contentieux, auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Téléphone : 04 76 42 90 00 - Télécopie : 04 76 51 89 44 - Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr (dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.